

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FREINET • LA MOLE

LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

www.cc-golfedesainttropez.fr



12 communes s'engagent pour un territoire durable



Aire marine protégée de la
« **Corniche varoise** »

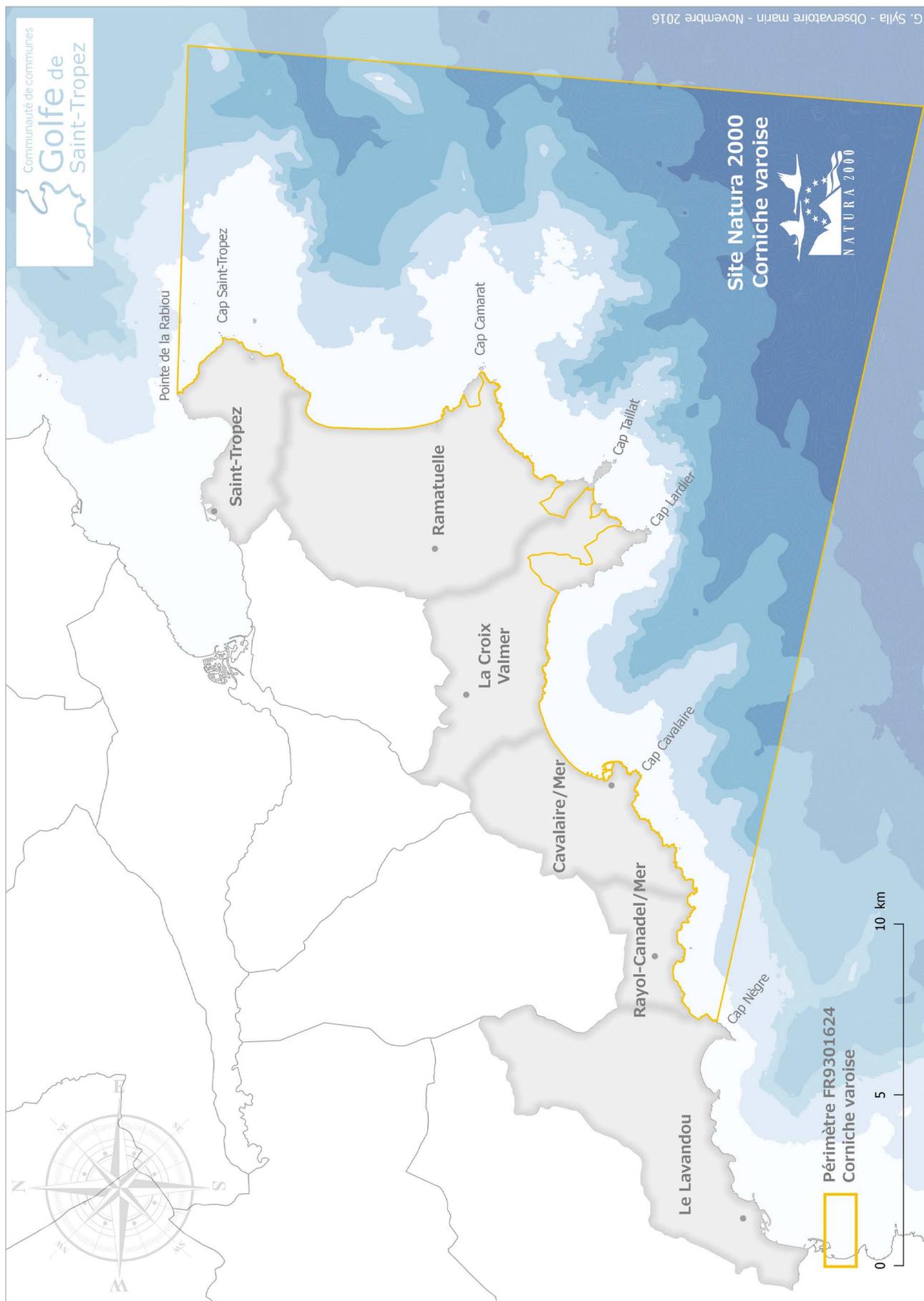
➤ *Bilan annuel de gestion - 2016*

Table des matières

	<i>page</i>
Présentation du site.....	4
Rappel des enjeux et stratégie de gestion	6
L'animation	7
Bilan de gestion 2016	
1. Gestion des habitats et espèces	8
2. Évaluation des incidences des projets	11
3. Suivis scientifiques et techniques.....	12
4. Information, communication, sensibilisation.....	14
5. Contribuer à la cohérence des démarches sur le territoire.....	19
6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance	20
7. Synthèse.....	24
Annexes.....	26



Présentation du site



Appellation du site : Corniche varoise

Code Natura 2000 : FR9301624

Directive concernée : Directive «Habitats, faune, flore» 92/43/CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992.

Surface : 28 995 ha

Profondeur maximale : -1 900 m (canyon des Stœchades)

Localisation : Il est situé à l'extrémité sud-est du département du Var, entre le cap Nègre (Le Lavandou) à l'ouest et la pointe de la Rabiou (Saint-Tropez) au nord (cf. carte ci-contre).

Communes concernées : Le périmètre Corniche varoise s'étend au droit des territoires administratifs de cinq communes : Le Lavandou, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer, Ramatuelle et Saint-Tropez.

Dates clés :

- Proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) : 31/07/2003
- Dernière évolution du contour pSIC : 30/10/2008 (extension en mer)
- Désignation Site d'Intérêt Communautaire (SIC) : 22/12/2009 (publication au journal officiel UE)
- Installation du comité de pilotage : 18/10/2010
- Réalisation du document d'objectifs : 2011-2013
- Validation du docob par le comité de pilotage : 16 mai 2013
- Approbation du docob par arrêté préfectoral : 31 mars 2014
- Classement ZSC : 26/06/2014 (arrêté portant désignation du site Natura 2000 corniche varoise (zone spéciale de conservation))
- Désignation de l'animateur : 9 octobre 2014 (comité de pilotage)
- Signature de la convention d'animation : 16/11/2015
- Premier comité de pilotage en phase d'animation : 03/02/2017 (bilan de gestion 2016).

Gouvernance :

La coprésidence du Comité de pilotage est assurée par la Préfecture maritime de Méditerranée et la Préfecture du Var par l'intermédiaire de la Délégation Mer et Littoral de Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM/DML).

La vice-présidence du comité de pilotage a été attribuée à M. Roland Bruno, Maire de Ramatuelle.

L'animation du document d'objectifs revient à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez au travers de son service Observatoire marin.

Structure animatrice :

Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (Antenne de Cavalaire)

145 chemin des Essarts

83240 Cavalaire-sur-Mer

Téléphone : 04 94 00 46 25 Fax : 04 94 00 46 21

Chargé de mission : Grégory Sylla (Courriel : gsylla@cc-golfedesainttropez.fr)



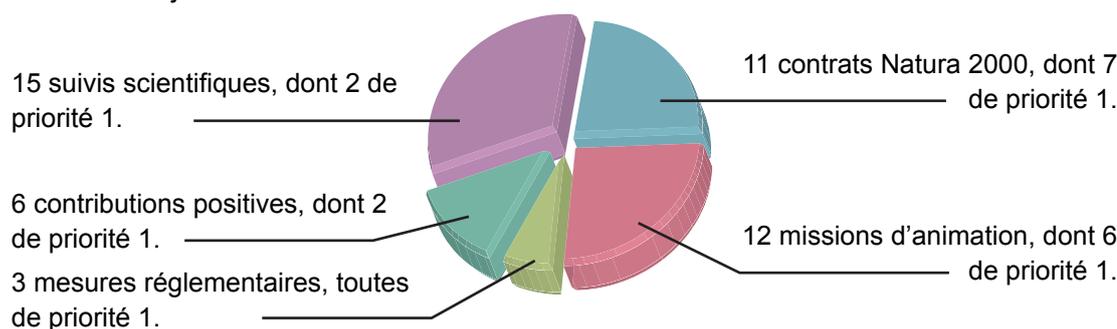
Rappel des enjeux et stratégie de gestion

Au total, le site compte 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 5 de niveau d'enjeu «très fort» (herbier de posidonie, coralligène, grottes semi-obscuras, roches infralittorales à algues photophiles et sables grossiers sous influence des courants de fond), et 2 espèces animales d'intérêt communautaire, de niveau d'enjeu fort (grand dauphin et tortue caouanne).

Les priorités d'actions sur le milieu marin portent sur :

- Le respect des mesures Natura 2000 et de la réglementation en générale.
- La maîtrise de l'impact du mouillage sur ancre sur les herbiers de Posidonie dans les secteurs les plus fréquentés.
- La mise en conformité des zones d'AOT (mouillage sur corps-morts) sur les secteurs à enjeu.
- La limitation de l'impact mécanique du balisage mis en place par les communes sur les fonds marins, par l'installation de dispositifs d'ancrage écologiques .
- Le suivi et la lutte contre les espèces envahissantes, principalement les caulerpes.
- Le suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau de mer, des sédiments, des cours d'eau en amont et des rejets de stations d'épuration.
- Une nouvelle réflexion à l'échelle du territoire sur la gestion des plages en termes d'entretien et de maintien du trait de côte, en privilégiant une approche sectorielle selon la vocation économique ou écologique des linéaires sableux.
- L'élaboration d'un plan d'intervention contre les pollutions accidentelles à l'échelle de toutes les communes du site Natura 2000 (volet littoral du plan communal de sauvegarde).
- L'accompagnement de la prud'homie de pêche dans la concrétisation du projet de cantonnement de pêche au sein du site Natura 2000.
- Une collaboration étroite entre les pêcheurs de loisirs et le futur animateur du site pour développer des pratiques durables de pêche, en cohérence avec les principes énoncés dans le cadre du Grenelle de la Mer.
- La poursuite d'une étroite concertation avec l'ensemble des usagers, afin de les associer très étroitement à l'élaboration de la charte du site et plus globalement à la mise en oeuvre de la démarche Natura 2000. Ceci permettra de favoriser l'appropriation des mesures de gestion et de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux. Cette concertation passe inévitablement par des mesures de communication et de sensibilisation envers les usagers.
- L'amélioration des connaissances relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, ainsi que celles relatives aux conséquences du réchauffement climatique sur leur état de conservation.

Pour atteindre ces objectifs 47 mesures ont été identifiées dans le Docob :



L'animation

L'animation du site a été confiée à la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez dans un contexte économique difficile touchant toutes les institutions.

Si lors de l'exercice d'animation précédent (site des 3 caps, période 2011-2015) l'État et l'Europe avaient cofinancé le temps dédié à l'animation du site (environ 100 000 €), leur positionnement sur la phase d'animation 2015-2017 a été modifié.

La participation de l'État se recentre sur le financement et l'instruction des contrats Natura 2000 en termes d'investissements, d'une part réduite fonctionnement et de temps d'ingénierie pour le montage des contrats.

Aucun financement dédié n'est mobilisé par l'Europe ou l'État sur le temps d'animation proprement dit. Seule l'Agence des aires marines protégées contribue à l'animation du site en finançant un appui technique renforcé à l'animateur à hauteur de 20 jours/an sur des actions transverses, mutualisables et/ou multi-sites.

Fort de ce constat, les élus de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ont pris en charge de financer 75% d'un équivalent temps plein pour mettre en place des mesures de gestion pendant 3 ans.

Ce trois-quart d'équivalent temps plein est majoritairement affecté à un chargé de mission unique, auquel s'ajoutent les contributions d'autres agents du service, notamment dans le cadre de patrouilles en mer, de contribution au régime d'évaluation d'incidence ou de suivis scientifiques.

Étant données les interactions multiples et complexes entre les missions de la structure et l'animation du site Natura 2000, et le fait que la communauté de communes ne pratique pas de décompte analytique détaillé du temps de travail de ses agents, l'évaluation précise du temps imparti à l'animation s'est limité à certaines missions spécifiques, telles que les patrouilles en mer (tenue d'un carnet de bord) et l'assistance aux porteurs de projet soumis au régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (actions isolées).

Le présent bilan est celui de la première année d'animation



1. Gestion des habitats et espèces

1.1 Animation des contrats Natura 2000

L'année 2016 a été caractérisée par certains ajustements dans la mise en œuvre des outils de financement dédiés à Natura 2000, et notamment du FEAMP¹. Pour autant, certains contrats ont pu être élaborés avec l'appui conjoint de la DDTM/DML du Var et de la DREAL.

Ces contrats devraient être signés en tout début d'année 2017 et financés sur des fonds du Ministère de l'Écologie, pour une concrétisation au printemps de la même année.

Le tableau ci-après synthétise les différents éléments relatifs aux contrats transmis :

Intitulé du contrat	Bénéficiaire(s)	Montant total sur 5 ans	Montant N2000 sollicité	Habitat / Espèce concernées
Remplacement d'un balisage classique des 5 nœuds par un balisage « écologique » (Mesure B 1.1 du Docob)	Communes de Saint-Tropez, Ramatuelle, La Croix Valmer et Rayol-Canadel	147 337,20 €	75 997,83 €	Herbier de posidonie ; Roche infralittorale à algues photophiles ; Coralligène
Remplacement d'un balisage classique des ZIEM ² par un balisage « écologique » (Mesure B 1.2 du Docob)	Commune de La Croix Valmer (Jovat et Brouis)	58 191,44 €	26 815,77 €	
Remplacement d'un balisage classique de ZRUB ³ par un balisage « écologique » (Mesure B 1.2 du Docob)	Commune de St-Tropez (La Moutte)	48 981,20 €	22 701,74 €	
Aménagement de sites de plongée (Mesure B 1.14 du Docob)	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	23 458,80 €	15 023,36 €	

S'agissant des 3 premiers contrats relatifs au balisage des côtes, les bénéficiaires sont les communes au droit desquelles le balisage est déployé, mais c'est bien la communauté de communes au titre de sa compétence «actions de protection et de mise ne valeur des espaces maritimes» qui contractualisera avec l'État.

1 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dans sa mesure 80, prévoit le financement d'actions liées à la protection du milieu marin dans le cadre de Natura 2000 (80.1.b)

2 ZIEM : Zone Interdite aux Engins Motorisés

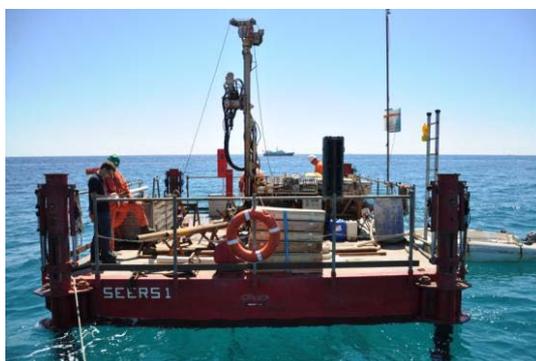
3 ZRUB: Zone Réservée Uniquement à la Baignade

A cet égard, le montage technique de ces contrats a fait l'objet de sollicitations écrites auprès des bénéficiaires concernées (courriers aux communes de Saint-Tropez, Ramatuelle, La Croix Valmer, et Rayol-Canadel), ainsi que de plusieurs réunions avec les services communaux en charge du balisage (services techniques et police municipale) après que ces derniers aient manifesté leur intérêt pour ces contrats. Dans le cas des ZIEM de La Croix Valmer, il a été procédé à une matérialisation sur site du projet avec la police municipale et l'élu préposé à ces questions.

Le montage administratif de ces contrats a fait quant à lui l'objet de nombreux échanges entre la DREAL, la DDTM et l'animateur, afin de lancer les contrats dans les meilleurs délais, en respectant le cadre de la circulaire du 19 octobre 2010. Une réunion s'est tenue à cet effet en présence de la DIRM, de la Préfecture maritime et des animateurs de l'Est PACA le 9 septembre 2016 dans les locaux de la DDTM à Toulon.

Enfin, 2016 a permis d'affiner les diagnostics relatifs à un probable futur contrat Natura 2000 : la mesure B1.4 du Docob intitulé «*Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance*» qui correspond à la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) pour des navires de plaisance à Pampelonne.

En effet, l'animateur a lancé plusieurs diagnostics géophysiques, géotechniques, socio-économiques et juridiques¹ pour s'assurer de la faisabilité de la mesure B1.4. Ces études se sont achevées en juin 2016, et a vu la commune de Ramatuelle se positionner comme maître d'ouvrage de la future ZMEL.



Réalisation de sondages carottés dans le cadre de l'étude géotechnique sur la partie nord de la baie de Pampelonne en juin 2015 ►

En ce qui concerne le financement de cette dernière, les sources envisagées sont multiples :

- européennes (Life intégrée, Feder, Feamp)
- nationales (contrat Natura 2000, agence de l'eau, agence de la biodiversité)
- locales (conseils régional et départemental, communauté de communes, commune)
- privées (déléataire potentiel, autre)

1.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés

Aucun contrat n'est signé à ce jour.

1.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucune signature de charte n'a été enregistrée en 2016, car cette année a été consacrée à un travail de recensement des signataires potentiels par activité, et de manière plus globale une réflexion liminaire doit être menée sur la manière d'optimiser le temps dédié aux démarches de charte ou d'engagements, sur un territoire qui en compte déjà beaucoup (charte des aménagements de sites de plongée, démarche Ecogestes, charte des sentiers marins, chartes du parc national de Port-Cros, etc.).

Un travail de fusion doit être envisagé dès 2017 pour ne pas générer de la confusion auprès des usagers, et remettre en question le crédit de chacune de ces démarches de charte. Ce travail devra être adossé à une réflexion plus générale sur la stratégie de communication relative au site Natura 2000 Corniche varoise.

¹ Diagnostics financés en partie avec le soutien du Département, de l'Agence des aires marines protégées, de l'Agence de l'Eau et du Conseil régional. Disponibles sur simple demande auprès de l'animateur.



1.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Plusieurs actions dont les conséquences sont bénéfiques à la gestion du site «Corniche varoise», ont été mises en œuvre en dehors du cadre strict de Natura 2000. Elles sont dénommées dans le document d'objectifs «contributions positives».

Deux mesures sont directement concernées

Intitulé de la mesure	Priorité Docob	Nombre de personnes sensibilisées	Montant de l'action au sein du site N2000	Habitat / Espèce concernées
Maintien de la démarche Ecogestes Méditerranée sur le site Corniche varoise. (Mesure A3.2 du Docob)	1	257	3 195 €	Herbier de posidonie ; Roche infralittorale à algues photophiles ; Coralligène
Poursuite des activités de découverte encadrée des fonds marins en randonnées palmées (Mesure A3.6 du Docob)	3	≈ 2 500	-	

Cet été encore et depuis 2004, la campagne Ecogestes Méditerranée a été déployée sur la Presqu'île de Saint-Tropez. L'Observatoire marin est la structure ambassadrice de la démarche sur ce territoire. Pour ce qui concerne le site Natura 2000 proprement dit, 9 journées de sensibilisation ont été effectuées (355 €/jour). 257 plaisanciers ont ainsi pu bénéficier d'un échange approfondi sur les bonnes pratiques à adopter en mer, notamment au regard du mouillage (près de 60h d'entretien).

S'agissant des activités encadrées en randonnées palmées, deux activités dédiées étaient proposées jusqu'en 2015 au sein du site Natura 2000 : le sentier marin du domaine du Rayol et les balades aquatiques animées par l'Observatoire marin. Au cours de l'été 2016, la première a permis de sensibiliser près de 2 500 personnes. Les balades aquatiques - qui touchaient plus de 1 300 personnes chaque été - ont quant à elles été arrêtées au profit d'un accompagnement des opérateurs privés qui souhaiteraient développer l'activité de randonnée palmée (les données de fréquentation de ces opérateurs ne sont pas connues à ce jour).

En complément, la commission technique du service observatoire marin a proposé d'aménager les sites les plus propices pour ce type d'activité dès 2017 à l'instar du sentier marin de la Palud à Port-Cros. 3 sites sont pressentis, dont 2 au sein du périmètre Natura 2000 : Jovat (La Croix Valmer) et la Quessine (Ramatuelle). Des visites guidées ponctuelles pourront être proposées sur ces parcours aménagés.



2. Évaluation des incidences des projets

L'animateur du site Natura 2000 a pour mission d'assister les porteurs de projet soumis à évaluation des incidences (études préalables, inventaires). Entre 2015 et 2016, l'Observatoire marin a été sollicité pour divers types de manifestations ou projets qui sont synthétisés ci-après :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Temps consacré (h)	Contribution de l'animateur
Raid Cavalaire aventure	Cap Orn organisation	2	Fourniture de données du Docob, assistance à la rédaction de la notice
Randonnées VNM	Jet Fun Evasion	2	
Breitling Flyboard Family	Cap Orn Organisation	2	
Raid multisports Défi des Puffins	CDOS Var	3	Assistance à la rédaction de la notice, mise en place d'une patrouille cétacés lors de la manifestation
Caval'eau Jet	Action Jet	8,5	
Demandes d'AOT individuelles	30 pétitionnaires	16,5	Fourniture de données du Docob, assistance à la rédaction de la notice
Festival de musique «un piano à la mer»	Mairie de Cavalaire	2	Préconisations au propriétaire foncier (Département du Var / ENS) sur les enjeux de plage et l'arrière plage
Création d'une portion de sentier pédestre pointe du Canadel (Ramatuelle)	Mairie de Ramatuelle	0,5	Fourniture de données du Docob, préconisations relatives à l'enjeu tortue d'Hermann
Total		38,5 h	

Par ailleurs, en sa qualité de service intercommunal, l'Observatoire marin est régulièrement missionné par certaines communes littorales pour les assister dans la rédaction des notices d'évaluation, sur des opérations de travaux ou des manifestations qu'elles organisent.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Temps consacré (h)	Contribution du service
Projet de dragage de sédiments	Mairie de Cavalaire	2	Rédaction des notices d'évaluation en collaboration avec les services municipaux.
Reconstruction d'un chemin piétonnier d'arrière plage	Mairie de Cavalaire	0,5	
Zone de mouillage pour VNM	Mairie de Cavalaire	2	
Réfection d'un quai maçonné	Mairie de Ramatuelle	0,5	
Total		5 h	



3. Suivis scientifiques et techniques

3.1 Les actions d'amélioration des connaissances du site

En 2016, l'accent est mis sur une étude visant à mesurer l'état de conservation de l'herbier de posidonie qui est soumis à la pression du mouillage, notamment par les grosses unités, sur la partie Nord de Pampelonne, enjeux majeur du site (mesure B1.4 du Docob).

3.1.1 Suivi des habitats et des espèces

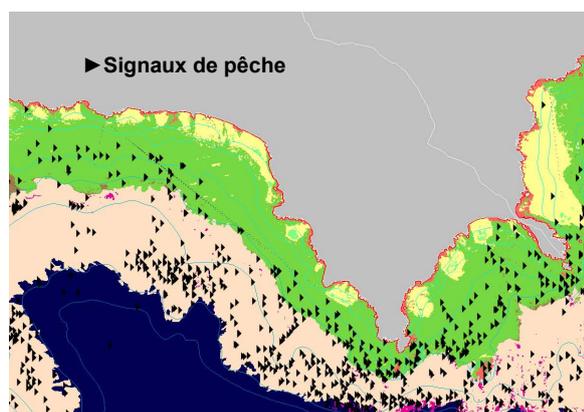
Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Suivi de la qualité des eaux de baignade	A2.9 Étendre le système de gestion des eaux de baignade animé par l'Observatoire marin à toutes les communes du site	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin	
Caractérisation des peuplements benthiques de substrat meuble et Qualité des sédiments		Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin	CREOCEAN Agence PACA/CORSE
Grand Dauphin Etude et Gestion en Méditerranée (GDEGeM)	A2.2 Participation au projet GDEGeM afin d'améliorer la connaissance du Grand dauphin sur la Corniche varoise	Mava, Fonds de Dotation pour la Biodiversité et l'Agence des aires marines protégées	GIS3M
Suivi des échouages de cétacés sur le Golfe et la Presqu'île de Saint-Tropez	A2.2 Participation au projet GDEGeM afin d'améliorer la connaissance du Grand dauphin sur la Corniche varoise	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin / GECEM
Suivi des populations de Mérous bruns et de Corbs au sein de la Corniche varoise	Contribution positive	Agence des aires marines protégées	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin

3.1.2 Suivi des activités socio-économiques

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Enquête sur la pêche amateur embarquée	A2.7 Étude des pêches de loisirs sur la Corniche varoise	Université de Nice - Laboratoire ECOMERS	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin
Suivi géolocalisé des mouillages d'embarcations munies du dispositif AIS	A2.13 Suivi de la fréquentation de la plaisance	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin
Suivi aérien de la fréquentation du mouillage au droit de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez			
Suivi sectoriel de la fréquentation du mouillage au droit de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez			
Suivi géolocalisé des zones exploitées par la pêche professionnelle	A4.3 Création d'un cantonnement de pêche (Contribution positive)	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez - Service Observatoire marin



▲ Relevé GPS des positions d'engins de pêche professionnelle



▲ Suivi géolocalisé des zones exploitées par la pêche professionnelle

3.2 Les suivis liés aux actions de gestion

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Suivi de la fréquentation des sites de plongée aménagés	B1.14 Aménagement de sites de plongée	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez
Suivi du balisage des côtes	B1.1 Remplacement du balisage classique par des dispositifs d'ancrages écologiques	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

3.3 Les suivis visant à comprendre ou mesurer l'évolution de l'état de conservation des enjeux du site.

Intitulé du suivi	Correspondance Docob	Financier	Opérateur
Expérimentation de méthodes d'acquisition acoustiques permettant de distinguer l'herbier vivant des zones de matte morte en baie de Pampelonne (Var).	A2.1 Évaluation de l'état de conservation de l'herbier de posidonie sur certains secteurs enjeux au regard de la pression du mouillage	Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez	Bureau d'études Acoustique & Océanographie Sémantic TS



4. Information, communication, sensibilisation

Cette rubrique résume l'ensemble des actions de communication et d'information nécessaire à la mise en œuvre des mesures de gestion et plus largement à la bonne gestion du site.

Il convient de préciser qu'au moment de rédiger le bilan 2016, la stratégie de communication globale autour du site Natura 2000 Corniche varoise est au stade de la réflexion. Elle devrait être effective pour le premier trimestre 2017.

Pour la première année d'animation, le gestionnaire s'est donc appuyé sur des outils existants :

- Patrouilles nautiques d'information
- Dépliants d'information réalisés soit dans le cadre de l'animation du site des 3 caps (brochure terrestre et maritime présentant les enjeux du site et les mesures de gestion Natura 2000), soit dans le cadre plus large qui est celui de la compétence «Espaces maritimes» au sein de la communauté de communes («guide des règles et bonnes pratiques du plaisancier» présentant notamment l'aire marine protégée au titre de Natura 2000).
- Site Internet de l'Observatoire marin accordant une pleine page à la démarche Natura 2000 (éléments du Docob, compte-rendus des comités de pilotage, des groupes de travail en téléchargement).

4.1 Patrouilles nautiques

Lancée sur la partie 3 Caps du site Corniche varoise dès 2011 et étendue en 2014 à l'ensemble du site Natura 2000, les patrouilles nautiques permettent d'informer tous types d'utilisateurs maritimes sur la démarche et les mesures de gestion en cours, au travers des dépliants évoqués ci-dessus.

Elles sont également un excellent outil de collecte de données sur les activités socio-économiques (relevés des positions géographiques des filets de pêche professionnelles, enquêtes pêches de loisirs, enquêtes grande plaisance, etc.) ou sur la faune au travers d'observations opportunistes. Elles permettent enfin de conforter l'animateur dans son rôle de gestionnaire d'aire marine protégée par sa présence sur le plan d'eau tout au long de l'année.

En 2016, 48 patrouilles dont 25 au départ des marines de Cogolin et 23 au départ de Cavalaire ont été réalisées entre les mois de mai et octobre.



▲ Enquête relative à la pêche de loisir embarquée au cours de patrouilles nautiques

En quelques chiffres, les patrouilles sur l'exercice 2016 représentent :

- 1026 signaux de pêche professionnelle relevés ;
- 50 balisages relevés dont : 33 bouées de 300 m et extrémités de chenal, 17 bouées de ZIEM, 14 bouées de ZRUB ;
- Une présence régulière sur la zone de l'Escalet (90 AOT) pour gérer des conflits d'usages
- L'inventaire géoréférencé des bouées et corps-morts présents sur la zone d'AOT de La Capilla dans le cadre de futurs contrats N2000 (nettoyage et repositionnement des dispositifs d'amarrage).
- 118 questionnaires de suivi de la pêche de loisirs (partenariat Ecomers).

4.2 Création / mise à jour d'outils de communication, media :

- Site web :

Le site web de l'Observatoire marin n'a pas fait l'objet de mise à jour au cours de l'année 2016.

- Plaquettes d'information :

«Pampelonne, à la recherche d'un équilibre» :

Une plaquette d'information a été élaborée en 2016 spécifiquement sur la mesure B1.4 du Docob visant à créer une zone de mouillage et d'équipements légers adaptée à la grande plaisance à Pampelonne (Ramatuëlle). Ce projet d'envergure - aucune autre zone de mouillage de la sorte n'existe à ce jour dans le monde - s'adresse à des capitaines de yachting professionnel, majoritairement anglophones.

Ce livret de 12 pages au format A5 a été conçu en interne, en s'appuyant sur le travail d'un stagiaire de Master 1 - précisément sur la définition d'une communication adaptée au projet - et édité en 500 exemplaires grâce au soutien financier de l'association des établissements de plage de Pampelonne (AEPP).

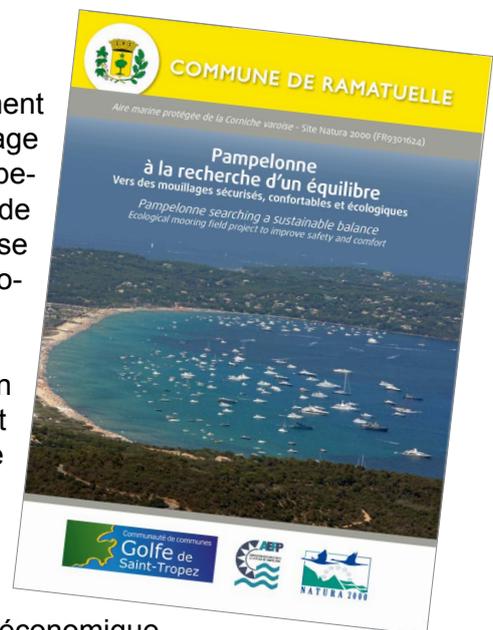
En termes de contenu, il présente les grandes lignes du projet de ZMEL au regard du contexte de Pampelonne, tant sur le plan économique qu'écologique, les différentes études de faisabilité, un plan de masse prévisionnel de la zone et les avantages en terme de sécurité et de protection des fonds marins d'une telle mesure. Enfin, sur la quatrième page de couverture, la parole est donnée à trois acteurs du projet : Andrew Schofield, capitaine de yacht et président de la Professional Yachting Association (PYA), Jean-Claude Moreu, Président de l'AEPP, et Roland Bruno, maire de Ramatuëlle.

«La grande plaisance dans les sites Natura 2000 de Méditerranée» :

Une plaquette d'information a été conçue et éditée par l'Agence des aires marines protégées sur la thématique de la grande plaisance au sein des AMP française. Elle reprend en 8 pages le contenu de l'exposition détaillée ci-après.

- Exposition itinérante :

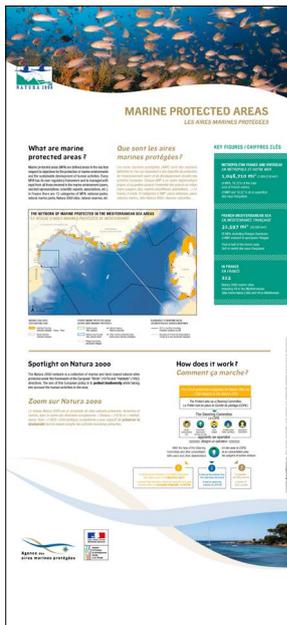
Sur le même thème de la grande plaisance, l'Observatoire marin a contribué à la création d'une exposition, conçue et financée par l'Agence des aires marines protégées en partenariat avec les gestionnaires de sites Natura 2000 de l'Est Paca.



Son objectif est de sensibiliser les acteurs de la grande plaisance aux impacts des mouillages sur les fonds marins, tout en les informant sur la démarche Natura 2000 en mer : son réseau, ses enjeux, ses solutions de gestion...

Composée de 8 kakemonos (en anglais et en français) au format 1 m de large par 2 m de haut, cette exposition a été tirée en 2 exemplaires de manière à pouvoir tourner en même temps dans différents lieux stratégiques.

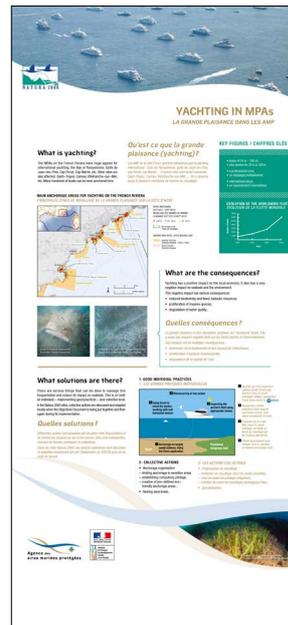
Lors de l'été 2016, cette exposition a été placée dans la capitainerie du port de Sainte-Maxime. Il s'agit d'une solution alternative eu égard aux travaux d'extension de la capitainerie du port de Saint-Tropez.



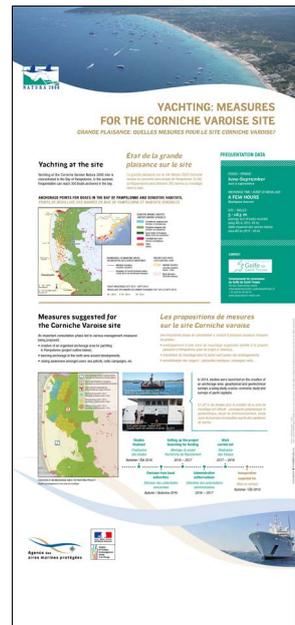
▲ Volet 1 : les aires marines protégées



▲ Volet 2 : le site Natura 2000 Corniche varoise



▲ Volet 3 : la grande plaisance dans les AMP



▲ Volet 4 : Quelles mesures pour le site Corniche varoise?

- Communication avec les medias :

La fondation Albert II de Monaco a édité une newsletter diffusée lors du Monaco Yacht show 2016 (28 Septembre au 01 Octobre 2016) à l'adresse des usagers et professionnels de la grande plaisance.

Intitulée «*Best practices for eco-friendly yachting*», elle dresse le diagnostic des impacts liés aux déchets, aux eaux grises et noires, à la consommation de carburant, aux matériaux de construction, ainsi qu'au mode de mouillage. Pour illustrer ce dernier thème, le projet de zone de mouillage à Pampelonne au sein de la Corniche varoise y est développé.



◀ Lettre mensuelle de l'agence des aires marines protégées : «l'aire marine, carnet de bord, juin 2016 numéro 33».



Dossier «Econavigation : impulser une dynamique», traite également du projet de zone de mouillage écologique, tant il apparaît novateur, de part la classe de taille auquel il s'adresse (jusqu'à 80 m), à l'échelle des aires marines françaises.



◀ Dans son numéro d'automne 2016, le magazine anglophone «ON BOARD», qui s'adresse aux professionnels du yachting de Méditerranée, donne la parole à Marie Romani du réseau d'aires marines protégées de Méditerranée Medpan.

Dans cet article intitulé «Anchors Away», Marie Romani met l'accent sur les dégradations causées sur les herbiers de posidonie par les embarcations de yachting professionnels.

Le projet de zone de mouillage à Pampelonne est cité en exemple pour illustrer les solutions possibles à disposition des gestionnaires d'AMP pour faire face à ces dégradations.

• Vidéo :

L'Observatoire marin, en sa qualité de gestionnaire Natura 2000 a répondu, avec d'autres contributeurs, à la sollicitation du réseau d'aires marines protégées de Méditerranée MedPan. Ce dernier a souhaité élaborer une vidéo de sensibilisation des plaisanciers sous un angle nouveau.

Intitulée «Love posidonia», elle expose de manière humoristique les impacts du mouillage sur les herbiers de posidonie. Elle est hébergée sur le compte Youtube de Medpan à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=zXk1FJVHRY4> .



4.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels :

Sans objet.

4.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations :

Les 17 et 18 mars 2016 se sont tenus à Sainte-Maxime les ateliers techniques de façade de l'Agence des aires marines protégées. L'animateur a assisté d'un point de vue logistique l'agence, notamment dans le choix du lieu des rencontres, et a organisé les visites guidées au sein du territoire Natura 2000.

L'animateur a également sollicité du temps de parole lors d'assemblée générale d'association. Ce fût le cas le 12 août 2016, lors de l'assemblée générale des «Amis de Ramatuelle».

4.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire :

Des stands ont été tenus lors de deux manifestations locales :

- La Jet-cup de Sainte-Maxime les 16 et 17 avril 2016 : championnat de France de vitesse en jet-skis.
- Le salon nautique des Marines de Cogolin, du 30 au 23 octobre 2016.

Ces stands sont l'occasion d'évoquer avec le grand public, les missions du service Observatoire marin. Un focus particulier a été effectué lors de la compétition de jet-skis sur le sanctuaire Pelagos et le site Natura 2000 Corniche varoise.



4.5 Communication / Animation auprès des scolaires :

Dans le cadre des activités périscolaires animées par le service Observatoire marin de la Communauté de communes, les démarches de gestion et protection du milieu marin - dont Natura 2000 - sont expliquées aux enfants. La carte de la façade méditerranéenne française représentant les aires marines protégées, sert de support de sensibilisation.

Les établissements concernés sont le collège de Gassin, ainsi que les écoles primaires de Cavalaire, de Rayol-Canadel, de La Croix Valmer et de Saint-Tropez.

En 2016, ce sont 380 enfants qui ont ainsi été sensibilisés.

4.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site :

L'animateur a été amené au cours de cet exercice à s'impliquer comme intervenant ou comme participant à différentes actions du réseau des aires marines protégées à l'échelle régionale et nationale.

- Échelle régionale :

- Échanges réguliers avec les animateurs de l'Est Paca (principalement les sites Natura 2000 Cap Martin, Cap Ferrat, Esterel et le parc national de Port-Cros) autour de la thématique de la grande plaisance, mais également pour le montage des contrats natura 2000 marins.
- Organisation d'une visite à Pampelonne pour certains techniciens de l'agence des aires marines protégées. Occasion pour eux d'appréhender l'approche des professionnels du yachting par l'animateur.

- Échelle nationale :

- L'Observatoire marin a également été sollicité par l'Agence des aires marines pour intervenir lors de la journée scientifique et technique de l'agence au Conquet le 5 avril 2016. Cette intervention a porté sur les études de faisabilité géophysique et géotechnique du projet de zone de mouillage grande plaisance à Pampelonne.
- Enfin, comme chaque année, l'animateur a participé au forum annuel des aires marines protégées organisé cette année du 24 au 27 octobre à Saint-Martin. A l'ordre du jour figurait notamment, la gestion des mouillages dans les aires marines protégées nationales, préoccupation majeure qui concerne nombres d'aires marines.

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

LE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

SCOT
Var Est

5. Contribuer à la cohérence des démarches sur le territoire

Pour assurer la bonne cohérence des différents projets de territoire et leur intégration des enjeux et objectifs de Natura 2000, la structure animatrice participe à des démarches complémentaires telles que le volet littoral et maritime du SCoT du Golfe de Saint-Tropez, ou le Conseil économique, social et culturel du parc national de Port-Cros.

S'agissant du SCoT du Golfe de Saint-Tropez, celui-ci est en cours de révision et son volet littoral et maritime en cours d'élaboration. Plusieurs réunions ont été organisées avec les bureaux d'études prestataires notamment dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

A cette occasion, les données du Docob ont été fournies et les enjeux et objectifs exposés. Des visites de terrain ont également été organisées pour les bureaux d'études afin de mieux appréhender les problématiques de ce territoire.

A ce stade donc, l'animateur du site Natura 2000 contribue à l'élaboration du diagnostic, des orientations et des vocations du volet littoral et maritime du SCoT.

En ce qui concerne le Conseil économique, social et culturel du parc national de Port-Cros. La structure animatrice a pris part à quelques réunions (en moyenne 2/an) notamment lors de la phase d'élaboration de la charte d'adhésion au parc, territoire qui couvre toute la moitié Sud du site Natura 2000 et dont les objectifs doivent être en synergie avec ceux du Docob.



6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance

6.1 Organisation de la gouvernance du site

6.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

Le comité de pilotage initialement prévu le 30 novembre 2016 a été reporté au 3 février 2017.

L'ordre du jour porte avant tout sur le bilan de gestion de l'exercice 2016, mais également sur la nécessité de réviser certaines mesures incomplètes lors de l'élaboration du Docob en 2013, ou qui apparaissent désormais en décalage avec les enjeux identifiés à l'époque :

- Bilan de gestion 2016
- Proposition de révision de mesures inscrites au Docob :
 - Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance (Pampelonne, Ramatuelle – mesure B1.4)
 - Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de la Moutte (Saint-Tropez, mesure B1.13)
 - Récupération des engins de pêche enragués (mesure A4.1)
- Proposition d'ajout de mesure au Docob :
 - Extension de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m qui dégradent les herbiers de posidonie au mouillage dans la baie (mesure B1.15).
- Perspectives 2017
- Questions diverses

Le temps d'animation consacré au comité de pilotage comprend :

- L'organisation logistique de la réunion : définition du lieu de la réunion, moyens logistiques associés
- Des tâches de secrétariat : rédaction et envoi des courriers d'invitation
- La rédaction du bilan de gestion et du support visuel du comité de pilotage (diaporama)
- La réunion de travail avec le Vice-président du COPIL, M. Roland Bruno, le 28 novembre.
- Une réunion de cadrage avec la DDTM, la Préfecture maritime de Méditerranée, la Dreal et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB, ex-agence des aires marines protégées).
- La rédaction du compte-rendu.

6.1.b Animation de groupes de travail :

Sans objet.

6.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'État et l'AAMP :

Certaines thématiques ont nécessité un temps de travail significatif avec certains services de l'État et l'Agence des aires marines protégées. C'est le cas notamment des études de faisabilité du projet de zone de mouillage à Pampelonne, ainsi que la gestion de la zone d'AOT n°14 de l'Escalet.

Cette dernière particulièrement fait suite à la mise en œuvre d'une mesure du précédent Docob sur la partie 3 caps. Il s'agissait de procéder à la remise en conformité de la zone d'AOT individuelle de l'Escalet, tant d'un point de vue administratif et fiscal, que d'un point de vue écologique (au travers d'un contrat d'enlèvement des objets assimilés à des corps morts) . D'un point de vue administratif la tâche consistait à redéfinir avec les services de l'État le mode d'attribution des autorisations, en déterminant un point GPS unique pour chaque usager.

Cette mission a conduit l'animateur à faire l'interface pendant 4 ans entre les usagers pétitionnaires et le service mouillage de la DDTM, et à organiser avec cette dernière des contrôles inopinés (et la contribution régulière des agents du conservatoire du littoral sur les caps Taillat et Camarat).

Depuis 2015, le contrat s'est achevé et la situation est progressivement rentrée dans l'ordre pour les 90 usagers de la zone. Pour autant, le mode de gestion actuel montre certaines limites.

En effet, nombre d'usagers de l'Escalet continuent de solliciter l'Observatoire marin pour divers problèmes relatifs à leur mouillage. Ces sollicitations concernent des usagers ayant perdu les coordonnées GPS de leur corps mort, des conflits de propriété de corps mort, des personnes non identifiées qui s'approprient une bouée, des lignes de mouillage mal dimensionnées générant des problèmes d'évitage, etc. Par crainte que ces problèmes, s'ils n'étaient résolus, ne dérivent vers une gestion anarchique qui aurait pour conséquence de dégrader les herbiers de posidonie, l'animateur traite la plupart de ces sollicitations. Ces dernières nécessitent généralement une visite sur place avec des moyens nautiques ou subaquatiques.

Cette situation place malgré lui, l'animateur du site Natura 2000, dans un rôle de gestionnaire de la zone, alors qu'il s'agit d'une zone d'AOT individuelles. Pour mémoire, sur l'exercice 2015, le temps dédié à la gestion de la zone de l'Escalet a représenté 35 h, et quasiment autant en 2016 (31 h).

Il conviendrait donc au plus vite, de redéfinir le mode de gestion de la zone 14, en s'inspirant par exemple d'initiatives collectives menées dans la rade de Toulon (association de plaisancier gestionnaire de zone d'AOT).

6.2 Gestion administrative et financière

La Communauté de communes a missionné un agent du service Observatoire marin pour animer la démarche Natura 2000 à hauteur de 0,75 équivalent-temps-plein (délibération du conseil communautaire n°2014/02/27-15 du 27 février 2014).

Ce trois quart d'équivalent temps plein, bien que majoritairement affecté à un chargé de mission unique, est réalisé par d'autres agents du service, voire de la collectivité.

Les études de faisabilité du projet de zone de mouillage à Pampelonne notamment, ont nécessité une attention et un suivi spécifique au sein du service, en plus du chargé de mission Natura 2000.

D'autre part l'Observatoire marin s'est adjoint les services d'une stagiaire de Master 1 de l'université de Montpellier pendant 6 mois pour travailler sur cette thématique du mouillage à Pampelonne.

Parallèlement aux contrats élaborés en 2016, des marchés publics liés à l'aménagement de sites de plongée ou à la pose de balisage écologique ont été lancés. Ces marchés, dont la validité court jusqu'au mois de mars 2017, comportent une tranche conditionnelle liées à la signature d'une convention avec l'État garantissant le versement de la subvention Natura 2000.

Ces marchés ont nécessité la rédaction de cahier des charges spécifiques, avec notamment des cartographies précises des futures aménagements écologiques réalisé en interne. La communauté de commune a également mobilisé son service «Marchés publics» pour définir la forme juridique la mieux adaptée, assurer la publicité de ces marchés sur des plate-formes dédiées, réunir des commissions d'ouverture des offres, et enfin sélectionner les prestataires les mieux disants.

L'ensemble de ces tâches réalisées par la Communauté de commune est comptabilisé dans les 75% d'ETP dédiés à l'animation du site Natura 2000.

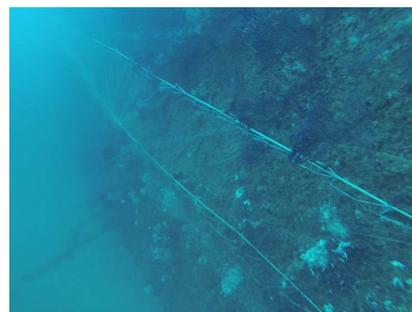
6.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Lors du précédent document d'objectifs, la mesure visant l'«Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance» (mesure B1.4) n'avait volontairement pas été chiffrée, car à cette époque plusieurs éléments faisaient défaut, mais surtout aucun prestataire n'était en mesure d'évaluer le coût d'aménagement d'une telle zone compte tenu de son caractère exceptionnel (60 mouillages pour des unités jusqu'à 80 m).

Les études de faisabilité technique, économique, financière et juridique ayant été menées, il est désormais possible de compléter cette mesure.

Le contrat relatif à la «récupération des engins de pêche enragués» (mesure A4.1) nécessite également d'être révisé sur les aspects financiers. En effet, le montant annuel inscrit dans le contrat s'élevait à 1 500 €, ce qui semble sous évalué au regard de l'expérience observée en 2016 sur l'épave du Togo (Baie de Cavalaire). Le montant des devis fournis par les prestataires potentiels étaient bien supérieurs aux 1 500 € budgétisés. Il est proposé au comité de pilotage annuel de réévaluer ce montant à 4 500 € annuel.

Filet enragué sur le Togo en 2016 ►



Les différents suivis réalisés au sein du site, et notamment les suivis saisonniers de la plaisance (comptages sectorisés *in situ*, survols aériens et suivi AIS) laissent apparaître que certaines mesures de gestion inscrites au document d'objectifs nécessitent d'être modifiées ou ajoutées.

C'est le cas de la mesure «Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de la Moutte» (Saint-Tropez, mesure B1.13) dont le niveau de priorité était jugé prioritaire (niveau 1). Or, il s'avère que le nombre de plaisancier n'est pas aussi important que sur d'autres secteurs, et qu'à ce stade, l'impact sur les fonds marins n'est pas mis en évidence. De plus, cette mesure se heurte à des contraintes de gestion fortes qui la rendent de fait inapplicable : éloignement du port communal et absence de police dédiée notamment. Il est préconisé lors du comité de pilotage d'abaisser le niveau de priorité de cette mesure afin de placer les efforts d'animation sur d'autres actions.

A contrario, le suivi de l'activité de plaisance a permis de démontrer les limites de l'arrêté inter-préfectoral 157/2011 portant schéma d'aménagement de la baie de Cavalaire et la nécessité d'ajouter une mesure de gestion au Docob.

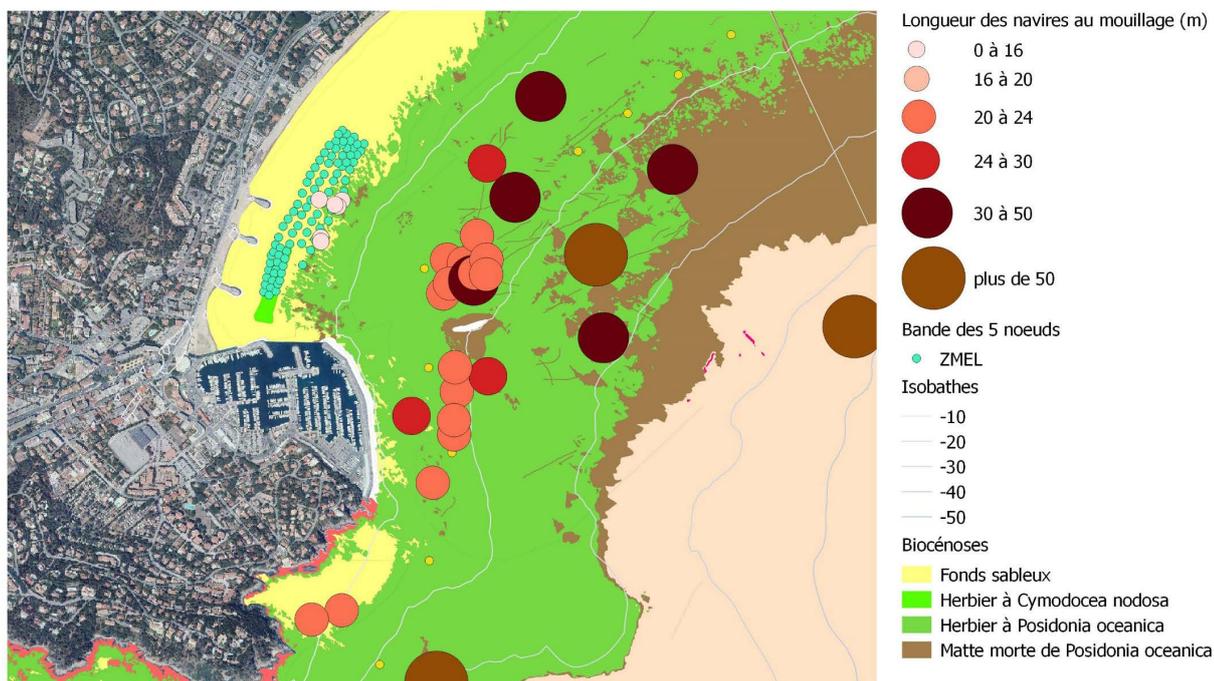
En effet, lors des groupes de travail préalables à la rédaction du Docob, l'arrêté référencé ci-dessus venait d'être publié et apparaissait comme une réponse globale à la gestion du mouillage en baie de Cavalaire. Avec 4 années de recul, le constat a évolué.

Cet arrêté est censé renvoyer les unités supérieures à 24 m au delà de l'isobathe -30m, ce qui n'est déjà pas systématiquement appliqué, et d'autre part la zone de mouillage et d'équipement légers gérée par le port de Cavalaire ne peut accueillir des unités que jusqu'à 16 m.

Le suivi des mouillages sur ce secteur indique que plusieurs embarcations comprises entre 16 et 24 m sont renvoyées au delà de la zone des 5 nœuds par la brigade nautique municipale ou les agents portuaires, sur des fonds d'herbiers de posidonie, et que des unités plus grosses fréquentent dorénavant régulièrement la baie de Cavalaire, ce qui n'était pas le cas en 2012. L'arrêté 153/2011 ne prévoyant rien pour cette classe de taille (16-24 m), il a été proposé au comité de pilotage d'aménager 2 mouillages écologiques au sein de la ZMEL existante dimensionnés pour des embarcations jusqu'à 30 m afin d'offrir une alternative au mouillage sur les herbiers de posidonie.



Relevés AIS aléatoires effectués à proximité de la ZMEL de Cavalaire-sur-Mer entre 2013 et 2016



▲ Suivi des mouillages forains en baie de Cavalaire

La mesure proposée s'intitule «Adaptation de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour lui permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m» (mesure B1.15).

6.4 Élaboration de la charte.

La charte du site a d'ores et déjà été élaborée, mais il reste à définir en concertation avec les clubs de chasse sous marine locaux, une partie relative aux compétitions. Ce travail est programmé sur l'exercice 2017.



7. Synthèse

Cette année, la structure animatrice a concentré ses efforts sur l'élaboration des 4 premiers contrats. Cet exercice a été relativement chronophage dans la mesure où les outils financiers et leurs modalités de cadrage ont tardé à se mettre en place. Pour autant, s'ils sont validés rapidement, ils permettront aux usagers de la mer de constater dès 2017, la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000.

7.1 Points forts de l'animation 2016 :

Le principal point fort concerne les 48 patrouilles nautiques réalisées de mai à octobre. Ce temps de présence sur l'eau constitue un point essentiel de la gestion. Il permet d'identifier l'Observatoire marin comme le gestionnaire de la zone et rappelle aux usagers que la Corniche varoise est un périmètre géré.

Un autre point fort à mettre en exergue cette année concerne les conclusions des études de faisabilité qui permettent d'entrevoir une issue favorable à la mise en place du projet de zone de mouillage adaptée aux unités de grande plaisance à Pampelonne. Ce projet mobilise là encore beaucoup de temps au sein du service, mais cela est justifié par son envergure et les attentes qu'il suscite dans d'autres aires marines concernées par la gestion du yachting professionnel.

7.2 Points faibles de l'animation 2016 :

En ce qui concerne les points faibles identifiés dans le cadre de l'animation, le principal porte sur l'absence de stratégie de communication dès 2016. Cette réflexion s'est achevée dans le courant du mois de décembre et devrait être opérationnelle dès 2017. Cette stratégie présente en annexe, intègre l'animation de la charte Natura 2000, qui elle aussi, n'a pas été suffisamment au cœur des préoccupations de l'animateur cette année.

Le dernier point faible traite quant à lui de la gestion de la zone d'AOT de l'Escalet. L'animateur estime que son mode de gestion actuel réclame un temps de travail spécifique qui n'est pas prévu à ce jour dans ses missions. Il conviendrait donc de redéfinir les modalités de gestion, afin de soulager l'animateur de cette charge.

7.3 Perspectives 2017 :

- Réalisation des 4 contrats élaborés en 2016
- Élaboration de nouveaux contrats :
 - Récupération d'engins de pêche,
 - Nettoyage et mise en conformité des zones d'AOT individuelles,
 - Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage manuel

Code mesure	Intitulé du contrat	Priorité	État d'avancement 2016	Objectifs 2017
A3.4	Création de panneaux d'information relatifs aux mesures de gestion	1		
A4.1	Récupération des engins de pêche enragués	2		
B1.1	Remplacement du balisage traditionnel de la limite des 300m par des « dispositifs d'ancrages écologiques » (DAE)	1		
B1.3	Remplacement du balisage traditionnel de certaines ZIEM et ZRUB par des « dispositifs d'ancrage écologique » (DAE)	2		
B1.4	Aménagement de dispositifs d'amarrage fixes adaptés aux navires de plaisance et de grande plaisance	1		
B1.6	Mise en place d'un balisage de la limite supérieure de l'herbier au centre de la baie de Pampelonne	1		
B1.12	Nettoyage et mise en conformité des zones d'AOT individuelles	1		
B1.13	Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour les navires de plaisance à la Pointe de La Moutte	3*		
B1.14	Aménagement de sites de plongée	2		
B2.1	Contenir la limite de progression de <i>Caulerpa taxifolia</i> en baie de Pampelonne	1		
B3.3	Remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage sélectif adapté aux fonctionnalités écologiques des habitats de plage sur certains secteurs identifiés	2		
B1.13 ⁺	Adaptation de la zone de mouillages et d'équipement légers de Cavalaire pour lui permettre d'accueillir les unités supérieures à 16 m.	1		

* Mesure ajoutée au suite au comité de pilotage du 3 février 2017

- Création d'outils de communication pour faire connaître le site Natura 2000 auprès des usagers.
- Concertation avec les clubs et associations de chasse sous marine pour élaborer le volet « compétition » de la Charte Natura 2000.
- Conventionnement avec la DDTM pour l'assistance à la gestion de la zone d'AOT de l'Escalet.
- Mise en cohérence de démarche Natura 2000 et aire marine adjacente du parc national de Port-Cros (plan d'actions triennal du parc national).

Annexes



Anchors Away

Marie Romani of MedPAN looks at the damage caused by the yachting industry to the Posidonia meadows in the Mediterranean

You love the Mediterranean. You love when it's clean, when it's clear, when it's bright blue. It makes you feel alive; maybe you like to catch a nice fish and nothing makes you happier than watching a dolphin play at the bow. We all love to be free at sea, and that's where the problems start.

The Mediterranean Sea offers some beautiful mooring spots that often give access to authentic or attractive beaches that your clients want to discover. The booming yachting business is a godsend for the local economy but the very popularity of some spots is threatening the fragile coastal ecosystem.

Indeed, one of the key ecosystems of the Mediterranean is found on the coasts, from 0 to about 40 metres depth. It's the posidonia meadows (and other seagrass beds), these vast spreads of marine plants that are only found in the Mediterranean and that are often mistaken for algae. This plant is a jack of all trades and is vital for the Mediterranean and for us humans.

It filters the water to make it crystal clear, it absorbs carbon dioxide, more efficiently than a forest! It rejects oxygen that marine organisms need to stay alive, it protects and nourishes hundreds of species (including some of the fish we eat) that grow, find shelter, or feed in its thick maze of ribbon-like leaves. It also helps absorb the swell and therefore protects beaches against erosion. But as all advanced species, this miracle maker grows slowly, just a few centimetres per year, so when it's ripped it takes ages to recover.

For all these reasons the posidonia is protected in a number of Mediterranean countries and international conventions. Our 'good' posidonia does not like pollution, but above all it fears boat anchors that destroy its leaves and often uproot large chunks of the plant. In popular mooring areas, studies have been conducted and have found that posidonia meadows are degraded

or destroyed in massive proportions. Think of it: let's say you drop 80 metres of chain. With the wind and currents your boat may oscillate all around this axis, damaging or destroying the fragile sea bottom on the way. If you multiply this by the number of boats present (around 300 on any given summer day in the bay of Pampelonne for instance) and by 60 for the number of peak summer days, you'll get an idea of the potential massacre. Avoiding this disaster is simple: drop your anchor on a sandy sea-floor...

Protected areas at sea (generically known as Marine Protected Areas or MPAs) have been declared all around the Mediterranean to preserve or regenerate biodiversity and when relevant to combine it to the preservation of sustainable economic activities.

There are today 189 MPAs and 861 Natura 2000 at sea sites in the Mediterranean (most of them in the North) and they are usually the most wonderful spots that everybody wants to visit.

Since most MPAs are coastal, they often feature posidonia meadows for which management measures are discussed and implemented. These measures may include the setup of permanent buoys that enable a safe mooring, for the boat, the clients, the crew and the environment; the help of port authorities to get escort to safe anchoring locations; or sometimes a complete ban on anchoring.

In the illustrious bay of Pampelonne for example, a Natura 2000 at sea site, a project is being developed to set up permanent buoys to anchor large yachts. It takes time as it requires solid scientific, institutional and cooperation bases but the project should be implemented in the next few years for the benefit of all.

MedPAN is the network of MPA managers in the Mediterranean. For more details visit www.medpan.org/yachting

DOSSIER

Éconavigation : impulser une dynamique



Didier Réault

Président
du conseil
d'administration
du Parc national
des Calanques

“
Concilier enjeux
écologiques et
économiques”
”

Comment concilier les enjeux écologiques et économiques d'un territoire au cœur d'une métropole de près de deux millions d'habitants, avec la préservation d'une biodiversité remarquable ? Il s'agit là du principal défi que nous nous employons à relever dans le parc national des Calanques.

Dans nos missions au quotidien, nous déployons en effet de nombreuses actions sur ce territoire, marin à 90%, dans le but notamment de protéger et valoriser nos patrimoines mais aussi d'améliorer la qualité des eaux et de réduire les pollutions en mer. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que nous nous sommes associés au contrat de baie.

En lien avec nos partenaires, nous concentrons également nos efforts pour favoriser les bons gestes et assurer un développement économique durable et respectueux de l'environnement. De même, la pratique des multiples activités de loisirs ou professionnelles, dont on peut citer la pêche aux petits métiers comme l'un des fleurons de notre patrimoine culturel, doit être appréhendée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, pêche professionnelle, pratiquants, habitants...). Ce travail collectif et concerté constitue le gage de notre réussite, pour que les générations actuelles et futures puissent profiter de ce territoire grandiose et partagé.

Depuis plus d'une décennie, la croissance des activités de plaisance s'est accélérée. Avec ses partenaires, l'Agence des aires marines protégées recherche des solutions pour les rendre plus durables.



Pampelonne, une destination privilégiée pour la grande plaisance : en période estivale, la baie voit converger chaque jour de nombreux yachts et bateaux de plaisance.

En 2015, le secteur du nautisme comptait, en France, quatre millions de pratiquants réguliers. Or le mouillage, les peintures antifoulings ou une mauvaise gestion des eaux noires et grises peuvent polluer les eaux et dégrader les fonds marins, ou déranger la faune. Dans les secteurs très fréquentés, des problèmes de cohabitation avec d'autres activités (pêche, ostréiculture...) peuvent survenir. Les aires marines protégées, particulièrement attractives et vulnérables, sont concernées au premier chef par ces problèmes. Alors que les plaisanciers sont de plus en plus informés et conscients de leurs impacts, des actions se mettent en place pour développer « l'éconavigation ».

« Avec 5 000 entreprises, le nautisme a un poids économique fort, rappelle Frédéric Moncany, président du Cluster maritime français. Or ce secteur a considérablement diminué son impact écologique, et continue à y travailler. » Dernièrement, un groupe de travail sur la plaisance durable a été créé au sein du Cluster, composé des représentants des professionnels du secteur et de l'Agence des aires marines protégées.

Par ailleurs, des expériences inspirantes fleurissent un peu partout. « Elles sont souvent le fruit du travail conjoint de plusieurs types d'acteurs : collectivités, entreprises, associations de protection de la nature ou encore gestionnaires d'aires marines protégées »,

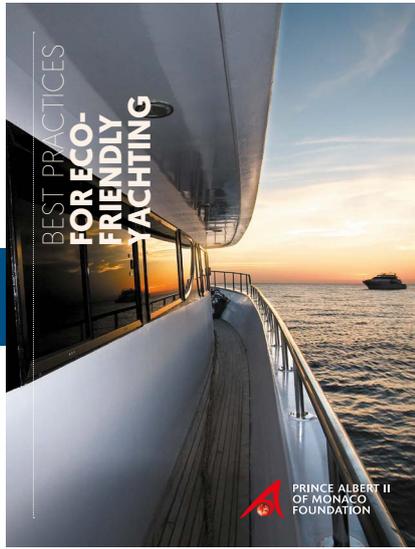
précise Yveline Berréhouc, directrice de l'association Econav. En 2014, cette structure a créé, avec l'Agence des aires marines protégées, le programme Éconaviguer dans une aire marine protégée, pour aider les bonnes idées à sortir des cartons.

À ce jour, ce programme a permis de soutenir une petite dizaine de projets, de Chausey au Golfe du Lion, portant sur des sujets divers : développement d'outils de sensibilisation et de gouvernance participative dans le site Natura 2000 des Glé-

nan, vignette « Bateau bleu » dans le parc national de Port-Cros (lire page suivante), sensibilisation des usagers des ports au nautisme durable, équipement d'une barque catalane en motorisation électrique rechargeable à partir d'énergie renouvelable, encouragement des sociétés de transports maritimes à sensibiliser leurs passagers à l'environnement, sensibilisation sur le plan d'eau, formation des clubs nautiques et, enfin, étude d'alternatives aux antifouling.

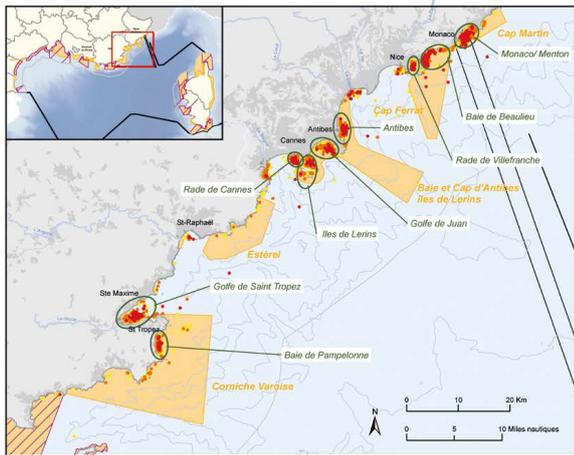
Sur le plan national, un groupe de travail a été créé pour coordonner ces projets pilotes. L'une de ses missions est de faciliter les retours d'expériences à travers des supports de communication (www.aires-marines.fr/Concilier/Econavigation). « Ce portage est essentiel pour que chaque territoire améliore ses pratiques et réduise ses impacts sur une mer qui nous est chère », conclut Yveline Berréhouc.

Les AMP
très
concernées



FUTURE ORGANISED ANCHORAGE AREA IN THE BAY OF PAMPOLONNE-CORNICHE VAROISE SITE

MAIN ANCHORAGE AREAS FOR YACHTING ON THE FRENCH RIVIERA PRINCIPALES ZONES DE MOUILLAGE DE LA GRANDE PLAISANCE SUR LA CÔTE D'AZUR



**BOUNDARIES OF MARITIME AREAS
DÉLIMITATION DES ESPACES MARITIMES**

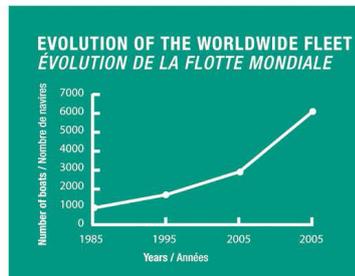
- EEZ or maritime boundary
Frontière maritime ou ZEE
- Boundary of French territorial waters
Limite de la mer territoriale française

**YACHT ANCHORAGE
(OCT 2012 - SEPT 2013)
MOUILLAGE DES NAVIRES DE GRANDE PLAISANCE (OCT 2012 À SEPT 2013)**

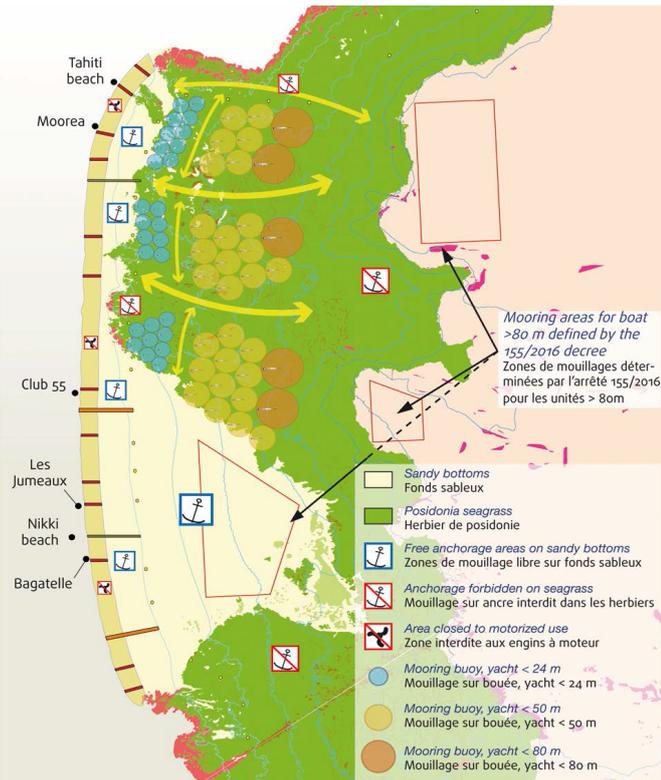
- > 80 m
- 50 - 80 m
- 24 - 50 m
- Anchorage areas
Zones de mouillage

NATURA 2000 SITES / SITES NATURA 2000

- Habitats Directive
Directive Habitats - Faune - Flore
- Birds Directive
Directive Oiseaux



As there are currently not many ecological mooring alternatives for superyachts, reflection is underway for the best mooring solution that will minimise their environmental impact. Organized mooring buoys and efforts to direct yachts towards less sensitive areas are tools that have reduced the frequentation of anchors on highly delicate marine floors and that can be further developed upon. While there are some ports that have installed buoys that are suitable for superyachts greater than 60m, such as GeorgeTown Harbour in the Cayman Islands and Port St. Charles in Barbados, an overwhelming majority of mooring buoys are designed to only accommodate smaller yachts.



Bay of Pampelonne (Presqu'île de Saint-Tropez):

During the summer of 2016, studies were finalized for the creation of an organised anchorage area in the highly-frequented Bay of Pampelonne located in the Corniche Varoise Natura 2000⁴ site. This innovative site will be the first to employ numerous ecological (or non-impacting) moorings for superyachts allowing for the preservation of the bay's valuable marine floor, especially during the summer season. It proposes the following:

- Ecological moorings that can be removed during non-peak seasons
- Possibility of accommodating 24m-80m yachts
 - 27 yachts up to 24m
 - 28 yachts between 24m and 50m
 - 5 yachts between 50m and 80m
- Online reservation system, valet, and other services

The inauguration of this organised anchorage area is expected to take place during summer 2018.

⁴ Natura 2000 is a network of protected areas that aims to preserve the most threatened and valuable species and habitats of the EU.





Définition d'une stratégie de communication Compte rendu de la réunion interne du 13/12/2016

Objectif :

- 1- Faire connaître le site en tant qu'aire marine protégée
- 2- Faire adopter les bonnes pratiques aux usagers au travers de la signature de la charte du site

Constat :

- Le site Natura 2000 n'est pas connu et reconnu sur notre territoire.
- L'animateur doit animer la charte du site par activité pour faire adopter des pratiques vertueuses (charte = engagement moral)
- Une profusion de chartes existantes (sites de plongée, parc national) ou de démarches similaires (Ecogestes Méditerranée) rend l'animation de la charte Natura 2000 illisible et serait génératrice de confusion.

Stratégie :

On évite de communiquer tout azimut. L'animation de la charte n'est à ce stade pas suffisamment mûre pour être efficace. Une prise de conscience doit émerger chez les usagers, celle-ci passe nécessairement par la connaissance de l'existence du site Natura 2000.

Phase 1 : Faire connaître / faire aimer le site (dès 2017)

- Principes :
 - Décliner la théorie de l'attachement au lieu dans les différents outils de communication : faire simple, montrer les beautés/richesses du site,
 - Éluder les impacts et le *pathos* associé à ce stade, considérer le site Natura 2000 comme une plus-value touristique du territoire,
 - Adapter la sémantique : écarter le terme de « site Natura 2000 Corniche varoise » vis-à-vis du grand public, pour le réserver aux institutionnels et aux services de l'État – Lui préférer le terme plus explicite et moins technique d'« aire marine protégée Corniche varoise ».
 - Acquérir un fond iconographique de grande qualité pour illustrer le territoire (photos, aquarelles...)
- Outils à développer pour la saison 2017 :
 - Création d'un dépliant présentant le site, ses paysages et ses richesses à diffuser au travers des patrouilles et des capitaineries (nombre de pages et nombre d'exemplaire à définir)



- Intégrer les actualités de l'aire marine sur la page Facebook de la communauté de communes (photos / vidéos / reportages)
 - Autres outils pouvant être développés : poster format A1 pour les écoles, cartes postales humoristiques « aire marine protégée corniche varoise » (exemple Monsieur Z ville de Hyères), et divers goodies (réglette pêche de loisir notamment)
 - Presse locale (var matin) : selon les actualités (réalisation de contrat, réunion, diffusion des dépliants, etc.)
- Financement : relancer le mécénat avec le casino Barrière de Sainte-Maxime. Trouver d'autres sources de financement

Phase 2 : Animer la charte Natura 2000

Activités concernées	Stratégie	Echéance
Navigation de plaisance	S'associer à la démarche Ecogestes dont les engagements sont proches de ceux de la charte	Pas avant 2018
Plongée sous-marine	Revoir dans quelle mesure la charte des aménagements de sites de plongée peut être compatible ou adaptée à la charge Natura 2000	Dès 2017
Pêche professionnelle	S'adresser aux 26 patrons pêcheurs membres de la prud'homie	2017
Pêche plaisancière en mer	Dans le cadre des enquêtes pêche de loisir embarquée (revoir le questionnaire pour amener à la signature de la charte)	Dès 2017
Pêche à pied	Opportunisme	
Chasse sous-marine	Opportunisme pour les individuels / élaboration de la charte « concours » pour les clubs	2017
Transport maritime	S'adresser aux structures concernées. Intégrer l'aire marine protégée dans leurs contenus	2017
Randonnée palmée	S'adresser aux structures concernées. S'assurer des messages transmis et intégrer l'aire marine protégée dans leurs contenus	2017
Vente ambulante sur l'eau	S'adresser aux structures concernées. En faire un relais de diffusion	2017
Véhicules Nautiques à Moteur (VNM)	S'adresser aux structures concernées. S'assurer des messages transmis et intégrer l'aire marine protégée dans leurs contenus	2017

Présentation de cette stratégie lors du comité de pilotage du 3 février prochain.



Siège de la Communauté de communes

Bâtiment Le Grand Sud

2, rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN

Tél. : 04 94 55 70 30 / Fax : 04 94 54 56 39

**Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr
observatoiremarin@cc-golfedesainttropez.fr**

**Site web : www.cc-golfedesainttropez.fr
www.observatoire-marin.com**

